



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 24 octobre 2007 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, mesdames les conseillères Denise Laferrière, Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents M^c Marie-Hélène Lajoie, directrice générale par intérim, M^c Suzanne Ouellet, greffier et M^c Richard D' Auray, greffier adjoint.

Est absent monsieur le conseiller Joseph De Sylva.



Extrait du procès-verbal d'une séance du comité exécutif tenue le 24 octobre 2007

CE-2007-1492 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 2 OCTOBRE 2007 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 OCTOBRE 2007

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 2 octobre 2007 et de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2007 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^e Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance du comité exécutif tenue le 24 octobre 2007

CE-2007-1493 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 39 - 40 225,40 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 41 - 606 653,83 \$ - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 40 - 8 156,30 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 38 - 511 163,45 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 39, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 41, la liste des réquisitions numéro 40 et la liste des embauches numéro 38 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 39	Pièces de comptes à payer	40 225,40 \$	8 au 12 octobre 2007
Liste PD numéro 41	Pièces de comptes à payer	606 653,83 \$	8 au 12 octobre 2007
Liste des réquisitions numéro 40	Pièces de comptes à payer	8 156,30 \$	8 au 12 octobre 2007
Liste des embauches numéro 38	Embauche de personnel temporaire	511 163,45 \$	1 ^{er} au 5 octobre 2007

Un certificat du trésorier a été émis le 19 octobre 2007.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^e Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance du comité exécutif tenue le 24 octobre 2007

CE-2007-1494 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-38 - 266 064,18 \$ - PÉRIODE DU 4 AU 10 OCTOBRE 2007

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-38, d'un montant total de 266 064,18 \$ pour la période du 4 au 10 octobre 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 octobre 2007.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^e Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance du comité exécutif tenue le 24 octobre 2007

CE-2007-1495 **ACQUISITION DU LOGICIEL « GESTION DES DOSSIERS BUREAU DE L'OMBUDSMAN », LOGICIEL DÉVELOPPÉ PAR LA VILLE DE QUÉBEC POUR LE BUREAU DE L'OMBUDSMAN DE LA VILLE DE GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec a développé pour son bureau de l'Ombudsman un logiciel maison qui se nomme « Gestion des dossiers Bureau de l'Ombudsman »;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Dionne a démontré un intérêt pour acquérir ce même logiciel pour les besoins du bureau de l'Ombudsman de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec accepte de vendre de gré à gré à la Ville de Gatineau une licence exclusive, perpétuelle et non transférable du logiciel « Gestion des dossiers Bureau de l'Ombudsman » pour la somme de 5 697,50 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le logiciel sera implanté par le Service des systèmes d'information de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'acquisition de la licence du logiciel « Gestion des dossiers Bureau de l'Ombudsman » de la Ville de Québec pour la somme de 5 697,50 \$ incluant les taxes, et ce, aux conditions suivantes :

- se servir du logiciel que pour les fins du bureau de l'Ombudsman de Gatineau;
- la licence est perpétuelle et non transférable à un tiers;
- les droits d'auteurs sont la propriété exclusive de la Ville de Québec.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13710-672-55596	5 397,50 \$	Protecteur du citoyen - Équip./logiciels
04-13493	300,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 octobre 2007.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^e Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance du comité exécutif tenue le 24 octobre 2007

CE-2007-1496 DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE (1997) INC., 170, RUE SHERBROOKE ET 60, BOULEVARD MOUSSETTE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Maison Mathieu-Froment-Savoie (1997) inc. a demandé d'être exempté des taxes foncières pour les immeubles situés au 170, rue Sherbrooke et au 60, boulevard Moussette;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Maison Mathieu-Froment-Savoie (1997) inc. pour les immeubles situés au 170, rue Sherbrooke et au 60, boulevard Moussette.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^e Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance du comité exécutif tenue le 24 octobre 2007

CE-2007-1497 DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME SOUTIEN AU TRAITEMENT ET À LA MISE EN VALEUR DES ARCHIVES 2007-2008 - BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est éligible au programme Soutien au traitement et à la mise en valeur des archives 2007-2008 de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la politique d'acquisition des archives privées adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 15 avril 2003, la Ville peut acquérir, traiter et diffuser des fonds d'archives privées;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide financière de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec permet le traitement de fonds d'archives privées;

CONSIDÉRANT QUE la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe désire traiter les fonds d'archives suivants, à savoir : le Fonds de la S.I.D.A.C., Place du marché de Gatineau inc. (P006), le Fonds Robert-Labine (P009), le Fonds Patrick-M.-O.-Evans (P039) et le Fonds de la Famille John-Faris (P054) et en garantir l'accessibilité aux chercheurs;

CONSIDÉRANT QUE la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe a élaboré une demande dans le cadre du programme d'aide financière 2007-2008 de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour le traitement des fonds et collections d'archives privées ci-haut mentionnés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la demande de subvention rédigée par le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe dans le cadre du programme d'aide financière 2007-2008 de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec et l'autorise à signer la demande de subvention.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^e Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance du comité exécutif tenue le 24 octobre 2007

CE-2007-1498 SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE DU QUÉBEC ET LA VILLE DE GATINEAU - PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES - ANNÉE 2007 - 702 200 \$

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme de soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, la contribution municipale doit représenter au moins 50 % de la subvention attribuée;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec a attribué à la Ville de Gatineau, pour l'année 2007, une subvention de 702 200 \$ et qu'une somme de 669 000 \$ était prévue au budget 2007 des revenus;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Ville doit être de 351 100 \$ et que la contribution prévue au budget est de 434 420 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente à intervenir entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec et la Ville de Gatineau dans le cadre du programme de soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^e Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance du comité exécutif tenue le 24 octobre 2007

CE-2007-1499 RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-39, 85 374,46 \$ ET B-40, 75 301,47 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables :

- B-39 d'un montant de 85 374,46 \$ pour la période du 2 au 8 octobre 2007;
- B-40 d'un montant de 75 301,47 \$ pour la période du 9 au 15 octobre 2007.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 octobre 2007.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^e Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance du comité exécutif tenue le 24 octobre 2007

CE-2007-1500 **SOUSSION 2007 SI 235 - MORIN ISOLATION ET TOITURES LTÉE - RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS – 27 063,13 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Morin Isolation et Toitures Itée, 55, rue Breadner, Gatineau, Québec, J8Y 2L7 pour la réfection de la toiture au centre communautaire Desjardins situé au 1, rue Goyette pour un montant total de 27 063,13 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 1^{er} octobre 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-70031-001-55597	25 638,13 \$	Centre communautaire Desjardins - Travaux extérieurs
04-13493	1 425,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 octobre 2007.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^e Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance du comité exécutif tenue le 24 octobre 2007

CE-2007-1501 SOUSSION 2007 SI 236 - MORIN ISOLATION ET TOITURES LTÉE - RÉFECTION DE LA TOITURE DU CHALET DU PARC BISSON - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS – 27 063,13 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Morin Isolation et Toitures Itée, 55, rue Breadner, Gatineau, Québec, J8Y 2L7 pour la réfection de la toiture au chalet du parc Bisson situé au 1, rue Richard-Helmer pour un montant total de 27 063,13 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 1^{er} octobre 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-70030-001-55598	25 638,13 \$	Chalet du parc Bisson - Réfection de la toiture - Toiture
04-13493	1 425,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 octobre 2007.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^e Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance du comité exécutif tenue le 24 octobre 2007

CE-2007-1502 DEMANDE DE SUBVENTION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - VOLET 2 DU FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE RURALE - SYNCHRONISATION DES DONNÉES SUR LES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURES ENTRE SYSTÈMES EXPERTS - 100 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec propose d'attribuer aux municipalités admissibles des subventions totalisant 2 000 000 \$ dans le cadre du volet 2 du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce programme, la Ville de Gatineau rencontre toutes les exigences lui permettant de recevoir une subvention représentant 66 2/3 % des coûts admissibles pour la réalisation d'un projet visant la synchronisation des données sur les réseaux d'infrastructures entre systèmes experts :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le directeur du Service d'ingénierie à présenter une demande d'aide financière de 100 000 \$ dans le cadre du volet 2 du programme « Fonds sur l'infrastructure municipale rurale » pour la réalisation d'un projet visant la synchronisation des données sur les réseaux d'infrastructures entre systèmes experts.

De plus, la Ville de Gatineau signifie qu'elle s'engage à payer sa part des coûts admissibles pour la réalisation de ces travaux et pour l'exploitation continue des infrastructures concernées et autorise le trésorier à prévoir les fonds nécessaires à cette fin.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^e Suzanne Ouellet

**CE-2007-1503 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION - 2007 SP 200 -
CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UNE CASERNE ET D'UN SECTEUR
ADMINISTRATIF - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité nomme les membres du comité de sélection suivants pour la sélection d'un entrepreneur pour la conception et la construction d'une caserne et d'un secteur administratif selon la grille d'évaluation et de pondération approuvée par la résolution numéro CE-2007-1046, à savoir :

- monsieur André Langelier, directeur exécutif, Direction générale;
- monsieur Yvon Dallaire, coordonnateur de projets au Module de l'urbanisme et du développement durable;
- monsieur Louis Tardif, chef de division au Module des infrastructures et de l'environnement;
- monsieur Daniel Albert, chef de la Division opérations au Service de sécurité incendie;
- un représentant de la Division de l'approvisionnement du Service des finances, à titre de secrétaire du comité et observateur;
- monsieur André Cadieux, directeur du Service des projets immobiliers qui agira à titre de substitut en cas d'absence d'un membre du comité.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^e Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance du comité exécutif tenue le 24 octobre 2007

CE-2007-1504 SUBVENTION DE 375 \$ - ACHAT DE COURONNES - JOUR DU SOUVENIR - CABINET DU MAIRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise d'accorder une aide financière, au montant de 75 \$ chacune, aux Légions royales canadiennes pour l'achat de cinq couronnes dans le cadre de la cérémonie du Jour du souvenir qui se tiendra le 11 novembre 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 75 \$ à l'attention de chacune des Légions royales canadiennes suivantes :

Filiale 58 – Pointe-Gatineau
86, rue de la Baie
Gatineau (Québec) J8T 3H7

Filiale Norris 227
231, boulevard Maloney Ouest
C. P. 84098
Gatineau (Québec) J8P 3W1

Filiale 30
C. P. 1514, station B
Gatineau (Québec) J8X 3Y5

Filiale 33
59, rue Bancroft
Gatineau (Québec) J9H 4N6

Filiale 54
C. P. 2965
Gatineau (Québec) J8L 2X5

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	375 \$	Marc Bureau - Maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 octobre 2007.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^e Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance du comité exécutif tenue le 24 octobre 2007

CE-2007-1505 AUTORISER MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD CÔTÉ À ASSISTER AUX RÉUNIONS DU CONSEIL NATIONAL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller monsieur Richard Côté siège sur le comité permanent sur les finances municipales et les accords intergouvernementaux de la Fédération canadienne des municipalités et sur le comité régional du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Richard Côté à assister aux réunions du conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités et rembourse les frais pouvant découler de cette autorisation, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100 – Conseil municipal, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 octobre 2007.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^e Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance du comité exécutif tenue le 24 octobre 2007

**CE-2007-1506 PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER SIMON RACINE -
DÉJEUNER CONFÉRENCE - CHAMBRE DE COMMERCE - 26 OCTOBRE 2007**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Simon Racine à participer à un déjeuner conférence organisé par la Chambre de commerce de Gatineau le 26 octobre 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 40 \$ à l'ordre de la Chambre de commerce de Gatineau, 45, rue de Villebois, bureau 100, Gatineau, Québec, J8T 8J7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	37,89 \$	Simon Racine - De Limbour subventions
04-13493	2,11 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 octobre 2007.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^e Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance du comité exécutif tenue le 24 octobre 2007

CE-2007-1507 AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE BLC-07-06 - MIGRATION DU SYSTÈME INFORMATIQUE FINANCIER - PHASE II

CONSIDÉRANT QUE le Service des systèmes d'information doit réaliser le projet de migration du système informatique financier, phase II;

CONSIDÉRANT QUE le projet débutera le 1^{er} octobre 2007 et se terminera le 30 septembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE pour mener à terme le projet, l'embauche de six salariés temporaires est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE deux employés temporaires ont déjà été embauchés pour la période du 1^{er} juin 2007 au 31 mai 2009 en vertu de la lettre d'entente BLC-07-01;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la Ville de Gatineau et du Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. en sont venus à une entente afin d'accepter l'embauche de quatre salariés temporaires qui seront affectés spécifiquement au projet de migration du système informatique financier, et ce, pour la période du 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2009 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente BLC-07-06 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. afin de permettre l'embauche de quatre salariés temporaires, le tout selon les modalités prévues à la lettre d'entente.

La directrice générale par intérim, le directeur du Service des ressources humaines ainsi que le directeur du Service des systèmes d'information sont autorisés à signer la lettre d'entente BLC-07-06.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13470-132 – Harmonisation des technologies d'information – Temporaires blancs, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2008 et 2009 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 octobre 2007.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^e Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance du comité exécutif tenue le 24 octobre 2007

CE-2007-1508 **DÉMISSION DE MONSIEUR JACQUES NADEAU - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Nadeau a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui lui sont dus.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA DÉMISSION
Jacques Nadeau, directeur	Service de l'environnement, Module des infrastructures et de l'environnement	15 octobre 2007

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Jacques Nadeau pour ses services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 octobre 2007.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^e Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance du comité exécutif tenue le 24 octobre 2007

CE-2007-1509 ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME SYLVIE LÉVESQUE AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement (poste numéro ENV-BLC-011), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Sylvie Lévesque au poste de commis administratif au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement.

Madame Sylvie Lévesque est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Lévesque sera celui de la classe 3, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41110-112 – Service de l'environnement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 octobre 2007.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^e Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance du comité exécutif tenue le 24 octobre 2007

CE-2007-1510 ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARCEL VALLIÈRES AU POSTE DE MENUISIER - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de menuisier à la Division de l'entretien des édifices du Module des infrastructures et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Marcel Vallières au poste de menuisier à la Division de l'entretien des édifices du Module des infrastructures et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de monsieur Marcel Vallières sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Marcel Vallières a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de M. Vallières sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30920-114 – Ateliers municipaux, 100 rue d'Edmonton – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 octobre 2007.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^e Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance du comité exécutif tenue le 24 octobre 2007

CE-2007-1511 MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR MICHEL LÉGARÉ AU POSTE DE CONCIERGE - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de concierge à la Division de l'entretien des édifices du Module des infrastructures et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Michel Légaré au poste de concierge à la Division de l'entretien des édifices du Module des infrastructures et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de monsieur Michel Légaré sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Michel Légaré a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de M. Légaré sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30920-114 – Ateliers municipaux, 100 rue d'Edmonton – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 octobre 2007.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^e Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance du comité exécutif tenue le 24 octobre 2007

CE-2007-1512 MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME LYNE LACHAPELLE AU POSTE DE TECHNICIEN(NE) EN GESTION DE DOCUMENTS - SERVICE DU GREFFE - SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien(ne) en gestion de documents (poste numéro GRF-BLC-012) au Service du greffe des Services juridiques, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Lyne Lachapelle au poste de technicienne en gestion de documents au Service du greffe des Services juridiques.

Étant donné que madame Lyne Lachapelle occupe temporairement un poste de technicienne en gestion de documents depuis le 11 septembre 2006, sa permanence lui est accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Le salaire de M^{me} Lachapelle sera celui de la classe 7, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-14300-112 – Gestion documentaire – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 octobre 2007.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^e Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance du comité exécutif tenue le 24 octobre 2007

CE-2007-1513 PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME RENÉE PROULX AU POSTE DE TECHNICIEN(NE) - VÉRIFICATION DES RÉCLAMATIONS - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien(ne) – vérification des réclamations (poste numéro OPT-BLC-003) au Service des opérations de terrains du Module des infrastructures et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame Renée Proulx au poste de technicien(ne) – vérification des réclamations au Service des opérations de terrains du Module des infrastructures et de l'environnement.

Le salaire de M^{me} Proulx sera celui de la classe 8, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Renée Proulx est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31110-112 – Administration – Voirie, aqueduc, égouts et parcs – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 octobre 2007.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^e Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance du comité exécutif tenue le 24 octobre 2007

CE-2007-1514 PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR GARY WOODSTOCK AU POSTE D'OPÉRATEUR SPÉCIALISÉ (PELLE MÉCANIQUE) - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur spécialisé (pelle mécanique) au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Gary Woodstock au poste d'opérateur spécialisé (pelle mécanique) au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de monsieur Gary Woodstock sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Gary Woodstock a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de M. Woodstock sera établi à classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41310-114 – Réseau d'aqueduc – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 octobre 2007.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^e Suzanne Ouellet

CE-2007-1515 **RETRAITE DE MESDAMES MARYSE CARON, CAROLLE LADOUCEUR, HÉLÈNE WOODSTOCK, MICHELINE BARIL ET MESSIEURS GÉRARD DORION, PIERRE LAUZIÈRE, MARCEL PRÉVOST, JACQUES VILLENEUVE, LOUIS LADOUCEUR, DENIS BIGRAS ET BERNARD BEAUREGARD - DIVERS SERVICES**

CONSIDÉRANT QUE mesdames Maryse Caron, Carolle Ladouceur, Hélène Woodstock, Micheline Baril et messieurs Gérard Dorion, Pierre Lauzière, Marcel Prévost, Jacques Villeneuve, Louis Ladouceur, Denis Bigras et Bernard Beauregard ont confirmé qu'ils prendront leur retraite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser les sommes qui leur sont dues à la date de leur retraite.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	ANNÉES DE SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE
Maryse Caron, adjointe administrative	Direction générale	23 ans et 9 mois	1 ^{er} février 2008
Carolle Ladouceur, préposée au CANU	Centre d'appels non urgents	15 ans	1 ^{er} novembre 2007
Hélène Woodstock, préposée au CANU	Centre d'appels non urgents	30 ans	1 ^{er} janvier 2008
Micheline Baril, technicienne en rémunération	Service des ressources humaines	19 ans et 6 mois	1 ^{er} janvier 2008
Gérard Dorion, opérateur A	Service des opérations de terrain	29 ans	1 ^{er} octobre 2007
Pierre Lauzière, conseiller – administration et réclamations	Service des ressources humaines	24 ans et 10 mois	1 ^{er} novembre 2007
Marcel Prévost, policier	Service de police	30 ans	1 ^{er} novembre 2007
Jacques Villeneuve, pompier	Service de sécurité incendie	30 ans et 5 mois	1 ^{er} novembre 2007
Louis Ladouceur, pompier	Service de sécurité incendie	33 ans et 8 mois	1 ^{er} janvier 2008
Denis Bigras, contremaître	Service des opérations de terrain	37 ans et 11 mois	1 ^{er} janvier 2008
Bernard Beauregard, coordonnateur de projets	Service de l'environnement	19 ans et 9 mois	1 ^{er} décembre 2008

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

CE-2007-1515 (suite)

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à mesdames Maryse Caron, Carolle Ladouceur, Hélène Woodstock, Micheline Baril et messieurs Gérard Dorion, Pierre Lauzière, Marcel Prévost, Jacques Villeneuve, Louis Ladouceur, Denis Bigras et Bernard Beauregard leurs plus sincères remerciements pour leurs années de services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 octobre 2007.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^e Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance du comité exécutif tenue le 24 octobre 2007

CE-2007-1516 ENTENTE DE DÉPART DE MONSIEUR ANDRÉ MARCHILDON - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Marchildon occupant un poste de chef de division – gestion des matières résiduelles au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement a signé une entente de terminaison d'emploi à compter du 25 octobre 2007 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'entente de terminaison d'emploi de monsieur André Marchildon à compter du 25 octobre 2007.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente de terminaison d'emploi, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur André Marchildon leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 octobre 2007.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M^e Suzanne Ouellet

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif